

VHS

LA VIE HOSPITALIÈRE ET SOCIALE

Interview : Numérique en santé, un outil à encadrer & à humaniser

Formation 2025 :
Toujours plus accessible

Juridique :
Négociation collective
sur les aidants



**AIDE À DOMICILE
(RE)CONNAISSANCE
ENFIN MÉRITÉE ?**



**INVALIDITÉ
DANS LA FPH !**



**JURIDIQUE
NÉGOCIATION
COLLECTIVE
SUR LES
SALARIÉS
AIDANTS**



**MAYOTTE
À L'ÉPREUVE**



**INTERVIEW
NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**



**ASSMAT :
LES COMMUNES AU
CŒUR DE L'OFFRE
D'ACCUEIL DU
JEUNE ENFANT**

POUR UNE SANTÉ ACCESSIBLE À TOUS



Groupe VYV, union mutualiste de groupe soumise aux dispositions du
Code de la mutualité, n° Siren 532 661 832, n° LEI 9 6950061RL14U162.
DrCom - © Gettyimages - 01/25.

Premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, le Groupe VYV agit pour le droit à la santé.

Il met en synergie ses **trois métiers - assurance, soins et accompagnement, logement** - afin de proposer des solutions concrètes, innovantes et solidaires et d'avoir un impact positif sur la société.

- **10,5 millions de personnes protégées**
- **95000 entreprises clientes** en santé et prévoyance
- **6 millions de personnes soignées et accompagnées**
- **500 millions d'euros investis** dans les territoires d'ici fin 2025

www.groupe-vyv.fr     



GROUPE
vyv

— SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE — SOINS & ACCOMPAGNEMENT — LOGEMENT —



TENIR LA BARRE DANS LES TEMPÊTES

L'année 2025 s'est ouverte sur un sentiment mêlé d'attente et de lassitude dans nos établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Les annonces gouvernementales s'enchaînent, les réformes tombent comme des injonctions venues d'en haut, mais sur le terrain, les professionnels peinent à voir des améliorations concrètes dans leur quotidien.

Dans les hôpitaux, les urgences restent saturées, les plannings toujours en tension, et les soignants poursuivent leur mission avec une résilience admirable. Dans les EHPAD, les crèches, les foyers, les établissements pour personnes en situation de handicap, la même fatigue s'installe, nourrie par un sentiment d'abandon face à des besoins grandissants et des moyens toujours trop restreints.

La réforme SERAFIN-PH, présentée comme une modernisation de la tarification dans le médico-social, soulève des inquiétudes sur le terrain. Si l'objectif affiché est d'ajuster

“La Fédération Santé Sociaux ne prétend pas détenir toutes les réponses, mais elle refuse de rester spectatrice.”

les financements aux besoins réels des personnes accompagnées, nombre de professionnels redoutent une complexification des démarches, une pression accrue sur les structures, voire une mise à mal de la personnalisation de l'accompagnement. Et le silence autour de certains métiers oubliés, comme les personnels administratifs ou les agents techniques, devient assourdissant.

À cette pression structurelle s'ajoute le blocage persistant des rémunérations. Alors que l'inflation fragilise encore davantage les salariés, les grilles stagnent et les discussions sur les revalorisations salariales semblent tourner à vide. Pire encore, le manque de courage politique de certains représentants d'employeurs, pourtant bien conscients des urgences sociales, freine toute avancée significative. Ce désengagement est vécu comme une trahison par les professionnels, déjà fortement éprouvés.

Face à cela, la Fédération CFTC Santé Sociaux reste mobilisée, vigilante et fidèle à ses valeurs : humanisme, respect, vérité. Nous ne prétendons pas détenir toutes les réponses, mais nous refusons de rester spectateurs. À défaut de véritables négociations, nous faisons entendre notre voix dans chaque instance, chaque conseil, chaque rencontre où l'on peut peser.

Nous portons l'exigence de reconnaissance, de justice et de dignité pour tous les professionnels du soin et de l'accompagnement. Pas uniquement à travers des mots, mais par des actes concrets, des alertes posées, des propositions responsables, enracinées dans le réel.

Dans cette tempête silencieuse que traverse notre secteur, nous restons à vos côtés pour tenir la barre, ensemble. Car ce sont vos réalités qui nous animent, et ce sont vos espoirs qui nous guident. ■

Frédéric FISCHBACH
Président

SOMMAIRE **VHS** N°337

ÉDITO

→ PAR FRÉDÉRIC FISCHBACH, PRÉSIDENT..... 3

ACTUALITÉ

→ **SALARIÉS DU PARTICULIER EMPLOYEUR : LA MÉDECINE DU TRAVAIL DÉMARRE**..... 5

→ **ASSISTANTS MATERNELS : LES COMMUNES AU CŒUR DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**..... 6

→ **INTERVIEW : NUMÉRIQUE EN SANTÉ, UN OUTIL À ENCADRER & À HUMANISER**..... 11-14

→ **JOURNÉE NATIONALE DES AIDES À DOMICILE : UNE (RE)CONNAISSANCE ENFIN MÉRITÉE ?**..... 18-19

→ **MAYOTTE À L'ÉPREUVE** 20-21

JURIDIQUE

→ **NÉGOCIATION COLLECTIVE RELATIVE AUX SALARIÉS AIDANTS** 15

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

→ **DÉPARTS POUR INVALIDITÉ DANS LA FPH**..... 7-8

→ **DROITS À LA LIBERTÉ D'OPINION DANS LA FPH : CONCILIER LIBERTÉ & DEVOIRS PROFESSIONNELS** 9-10

FORMATION

→ **TOUJOURS PLUS ACCESSIBLE** 17

VIE FÉDÉRALE

→ **RÉSULTATS ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES** 22

→ **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : SYNDICAT DORDOGNE GIRONDE LANDES** 23

© VectorMine - Adobe Stock



DÉPARTS POUR INVALIDITÉ DANS LA FPH

© Jean Luc ichard - Adobe Stock



MAYOTTE À L'ÉPREUVE

© Sofikon4 - Adobe Stock



JOURNÉE NATIONALE DES AIDES À DOMICILE : UNE RECONNAISSANCE ENFIN MÉRITÉE ?



Fédération CFTC Santé et Sociaux

34, Quai de la Loire - 75019 PARIS
Tél. 01 42 58 58 89 - Fax 01 42 58 58 96
E-mail : fede@cftc-santesociaux.fr
www.cftc-santesociaux.fr

Directeur de la publication : FRÉDÉRIC FISCHBACH

N° C.P.A.P. 1125 S 07601

ISSN 1779-6458

Prix du numéro : 1€ - 55^{ème} année
Imprimerie : **L'Artésienne**

837 rue François Jacob-ZI de l'Alouette
62800 Liévin - Tél. : 03 21 72 78 90

SPE LA MÉDECINE DU TRAVAIL DÉMARRE !

SPSTN : Service de Prévention et de Santé au Travail National. Longuement attendu, ce service a débuté le 2 janvier 2025 et s'adresse aux SPE dont les ASSMAT

Gâce à un protocole unique adapté aux spécificités du secteur, le SPSTN assurera le suivi médical et la prévention des risques professionnels des salariés du particulier employeur déclarés avec le CESU – PAJEMPLOI ou par déclaration URSSAF. **La CST :** Contribution Santé au Travail (payée par l'employeur, fixée à 2,70 % du salaire BRUT avec un plafond de 5 € par mois et par salarié) finance le SPSTN.

La CST est prélevée par l'URSSAF. Elle est ensuite reversée à l'APNI : Association Paritaire Nationale Interbranche, chargée de la gestion du financement de la visite médicale et de la perte de salaire.

Pour contacter le SPSTN, composez le :

09 86 86 58 65 ou suivez <https://spstn.org>
Simple d'utilisation, vous pouvez prendre

rendez-vous pour une téléconsultation.

L'état de santé du salarié peut justifier une visite en présentiel si votre dernière visite à la médecine du travail remonte à plus de 5 ans au moment de l'embauche.

Une visite en présentiel est aussi nécessaire pour un suivi régulier tous les 5 ans, pour une visite de reprise après un arrêt maladie sous certaines conditions : après un accident ou une maladie non professionnelle d'au moins 60 jours – un accident du travail d'au moins 30 jours – une maladie professionnelle quelle que soit sa durée – un congé maternité, et doit avoir lieu dans les 8 jours calendaires après la reprise du travail. ■

Catherine HERRERO

*Référente Salariés du
Particulier Employeur*

EN RÉSUMÉ ! VERS UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF

2 JANVIER 2025

Ouverture du
Centre de contact
SPSTN

Lien du formulaire :
<https://spstn.org>

1^{ER} TRIMESTRE 2025

Début des visites
médicales à la
demande

Assurer la continuité du suivi
de la santé au travail des
salariés bénéficiant déjà
du suivi de SPSTI

**JUIN 2025
JUIN 2027**

Déploiement
progressif sur
14 territoires



LES COMMUNES AU CŒUR DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2025, LES COMMUNES DEVIENNENT LES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Les communes se voient confier de nouvelles missions afin d'assurer un accueil de qualité à tous les enfants des parents qui le souhaitent.

Ainsi, toutes les communes doivent :

- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles.
- Recenser les modes d'accueil disponibles sur leur territoire.
- Informer et accompagner les familles.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, elles doivent également :

- Planifier le développement

des modes d'accueil.

- Soutenir la qualité des modes d'accueil.

Enfin, les communes de plus de 10 000 habitants doivent :

- Établir et mettre en œuvre le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.
- Mettre en place un relais petite enfance-RPE (au 1^{er} janvier 2026).

Mission d'accompagnement

administratif des RPE (article L 214-2-1 CASF) :

- Le RPE peut accomplir des formalités administratives et des déclarations sociales et fiscales liées à l'emploi des assistants maternels (pour le compte des parents employeurs ou des assistants maternels), avec le consentement des assistants maternels. ■

Christine DA SILVA
Référénte assistants
maternels





FPH DÉPARTS POUR INVALIDITÉ

Les départs pour invalidité explosent chez les fonctionnaires

● **Le constat est alarmant :** les départs en retraite pour invalidité au sein de la fonction publique connaissent une hausse sans précédent. Une situation qui inquiète les syndicats, notamment la Fédération **CFTC** Santé Sociaux, qui dénonce une dégradation continue des conditions de travail des agents publics.

● **Fatigue, stress, charge de travail excessive :** autant de facteurs qui pèsent lourdement sur la santé des fonctionnaires, en particulier dans les secteurs de la santé et du social.

● **Une augmentation inquiétante des demandes d'invalidité :** Selon les chiffres récents, le nombre de fonctionnaires contraints de partir en retraite pour invalidité a fortement progressé ces dernières années. Cette

tendance touche en premier lieu les agents hospitaliers et les travailleurs sociaux exposés à des conditions de travail de plus en plus pénibles.

● **Pourquoi une telle explosion ?** Plusieurs facteurs expliquent cette flambée des départs pour invalidité :

- **Une dégradation des conditions de travail :** manque de personnel, hausse de la charge administrative, intensification des rythmes.
- **Une augmentation des troubles psychosociaux :** burn-out, dépression, troubles musculo-squelettiques en forte hausse.
- **Des carrières longues et pénibles :** les fonctionnaires exerçant des professions physiques ou émotionnellement exigeantes voient leur santé se détériorer plus rapidement.

- **Un manque de reconnaissance et de soutien** : malgré les alertes, peu de mesures concrètes ont été mises en place pour prévenir ces situations.

• **Quelles conséquences sur la retraite et la rémunération ?** Lorsqu'un fonctionnaire est mis en retraite pour invalidité, il perçoit une pension calculée en fonction de son ancienneté et de son dernier traitement indiciaire. Si l'invalidité est reconnue comme d'origine professionnelle, une rente viagère d'invalidité peut s'ajouter. Toutefois, dans de nombreux cas, ces montants restent inférieurs à la rémunération qu'ils percevaient en activité, mettant certains agents en difficulté financière...

• **La CFTC appelle à des mesures urgentes** Face à cette crise silencieuse, la Fédération CFTC Santé Sociaux tire la sonnette d'alarme et propose plusieurs mesures :

- **Un renforcement de la prévention des risques professionnels** : en agissant en amont, notamment sur la charge de travail et la reconnaissance des risques psychosociaux.
- **Un accompagnement renforcé des agents en difficulté** : mise en place de cellules de soutien psychologique, adaptation des postes de travail.
- **Une revalorisation des pensions d'invalidité** : pour garantir un revenu décent aux fonctionnaires concernés.

L'explosion des départs en retraite pour invalidité est un symptôme flagrant d'un système à bout de souffle. Il est urgent que les pouvoirs publics prennent des mesures concrètes pour protéger la santé des agents et garantir une fin de carrière digne à ceux qui ont consacré leur vie au service public.

• **Comment demander une retraite pour invalidité ?** Pour demander votre retraite pour invalidité dans la fonction publique et comprendre votre rémunération après le départ, voici les étapes générales à suivre :

1 CONDITIONS :

Un fonctionnaire peut être mis à la retraite pour invalidité s'il est reconnu inapte à exercer ses fonctions et qu'aucun reclassement n'est possible. Cette invalidité doit être constatée par un comité médical ou une commission de réforme.

2 DÉMARCHES :

- Faire une demande auprès de votre administration employeur.
- Fournir des justificatifs médicaux.
- Passer devant le comité médical ou la commission de réforme.
- L'administration statue sur la mise à la retraite.

3 RÉMUNÉRATION :

- Pension calculée selon l'ancienneté et le traitement indiciaire.
- Possibilité d'une rente viagère pour les invalidités professionnelles.
- Accès à certaines allocations selon les ressources.

4 ASSISTANCE :

- Ressources humaines.
- CNRACL si affilié.
- Syndicats pour accompagnement.

La Fédération CFTC Santé Sociaux : aux côtés des agents pour une retraite plus juste et plus humaine. ■

Sylvie DUSSAN
Secrétaire Générale Adjointe
Fonction Publique Hospitalière

DROIT À LA LIBERTÉ D'OPINION DANS LA FPH

.....
Politique syndicale • Religieuse • Philosophique
.....

CONCILIER LIBERTÉ & DEVOIRS PROFESSIONNELS

- La liberté d'opinion constitue un principe fondamental au sein de la fonction publique hospitalière en France, garantissant aux agents publics le droit d'exprimer leurs convictions personnelles, politiques, religieuses, philosophiques ou syndicales.
- Toutefois, cette liberté, bien que précieuse, n'est pas absolue et doit être exercée dans le respect des devoirs et obligations professionnelles inhérents à la fonction publique.
- Cet article approfondi propose d'examiner la liberté d'opinion dans la fonction publique hospitalière, en mettant en lumière les références légales qui la régissent.



LA LIBERTÉ D'OPINION : UN DROIT FONDAMENTAL

La liberté d'opinion est ancrée dans la Constitution française ainsi que dans les textes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Elle permet aux agents publics de s'exprimer librement sur divers sujets sans crainte de représailles, favorisant ainsi un environnement propice à l'échange d'idées et au débat d'idées au sein de la fonction publique hospitalière.

LES LIMITES À LA LIBERTÉ D'OPINION

Malgré son importance, la liberté d'opinion est sujette à certaines limites, principalement définies par les devoirs et obligations des fonctionnaires. Parmi ces limites, on retrouve :

- **Devoir de Réserve :** Les agents publics doivent éviter toute expression publique susceptible de porter atteinte au bon fonctionnement du service public ou à l'image de l'institution hospitalière.
- **Devoir de Neutralité :** Les fonctionnaires

sont tenus à une obligation de neutralité, notamment lorsqu'ils interagissent avec le public, afin de préserver l'impartialité de l'institution.

- **Devoir de Loyauté :** Les agents doivent respecter les décisions et orientations de leur hiérarchie, même s'ils ne les partagent pas personnellement.

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

Le droit à l'information repose sur plusieurs principes fondamentaux :

- 1- **Décret n° 85-397 du 3 avril 1985 :** Ce décret précise les modalités d'exercice du droit syndical dans la fonction publique hospitalière, y compris pendant le temps de travail.
- 2- **Arrêté du 28 mai 1982 :** Cet arrêté rappelle les principes fondamentaux de la liberté d'opinion et les devoirs des agents au sein de la fonction publique hospitalière.
- 3- **Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 :** Ce décret énonce les règles déontologiques applicables aux agents publics, y compris la liberté d'opinion.

CONCLUSION

La liberté d'opinion est un droit essentiel dans la fonction publique hospitalière, favorisant un environnement de travail démocratique et ouvert aux échanges d'idées. Cependant, cette liberté doit être exercée avec responsabilité, dans le respect des devoirs et obligations professionnels des agents. Les textes de référence cités fournissent un cadre juridique clair pour garantir cette liberté tout en préservant l'intérêt général et le bon fonctionnement des établissements de santé. ■

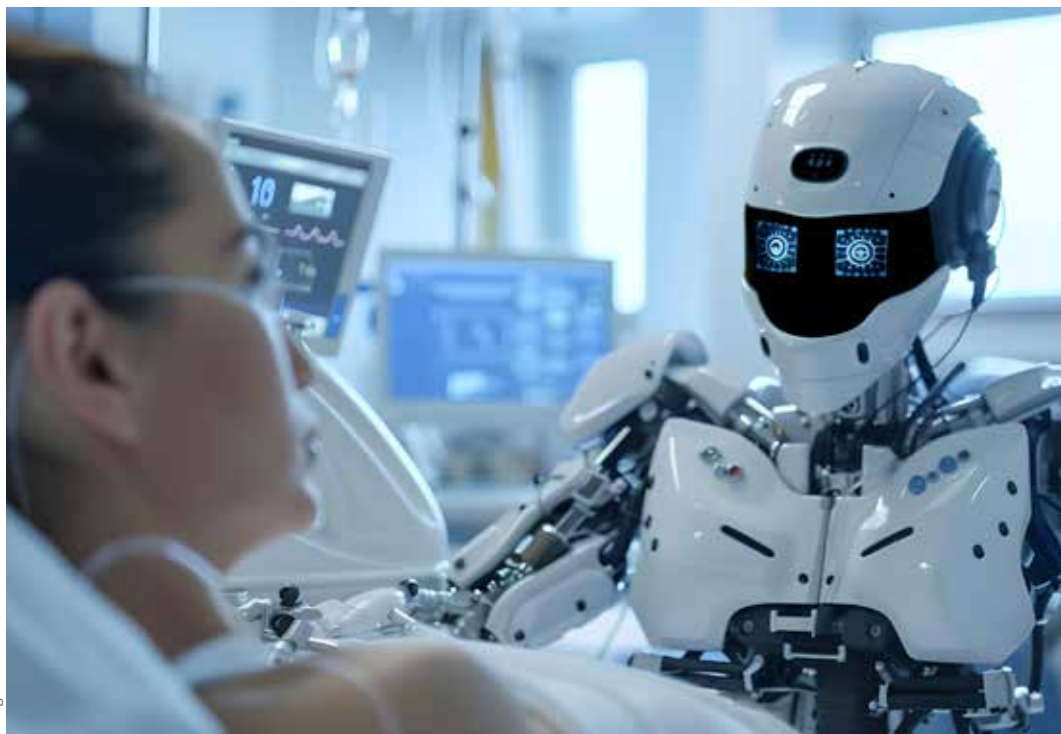
Sylvie DUSSAN

Secrétaire Générale Adjointe
Fonction Publique Hospitalière



NUMÉRIQUE EN SANTÉ

UN OUTIL À ENCADRER & À HUMANISER



© Augusto - Adobe Stock

Le numérique et l'intelligence artificielle (IA) transforment le paysage de la santé et du médico-social à une vitesse fulgurante. Dossiers médicaux partagés, télémédecine, outils de planification ou encore intelligence artificielle dans le diagnostic... Autant d'innovations qui promettent d'améliorer l'organisation et l'accès aux soins.

Mais cette transition numérique, si elle est mal accompagnée, peut aussi dégrader les conditions de travail des professionnels, générer une surcharge administrative et créer une distance avec les patients.

Face à ces enjeux, la Fédération **CFTC** Santé Sociaux a été auditionnée par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans le cadre de ses travaux sur la transformation numérique du système de santé. À cette occasion, la Fédération a fait entendre

la voix des professionnels du secteur, en insistant sur la nécessité d'un encadrement éthique et pragmatique du numérique.

Pour approfondir ces problématiques, nous avons interviewé Sandra WENDLING, membre

du Conseil Fédéral, et Ali LAAZAOUÏ, Secrétaire Fédéral. Ils nous partagent les préoccupations et les propositions de la **CFTC** face à cette mutation technologique. Le numérique doit être un allié, pas un obstacle. ■

Entretien

SANDRA WENDLING & ALI LAAZAOUÏ Fédération CFTC Santé Sociaux

LA RÉDACTION **L'intelligence artificielle et le numérique s'imposent dans le secteur de la santé. Comment la Fédération CFTC Santé Sociaux perçoit-elle cette évolution ?**

Ali LAAZAOUÏ (A.L.) : Nous voyons le numérique comme une formidable opportunité à condition qu'il soit un outil au service des professionnels et des patients, et non l'inverse. Dans de nombreux établissements, ces innovations permettent de faciliter la coordination des soins ou de lutter contre les déserts médicaux grâce à la télémédecine. Cependant, ces avancées ne doivent pas masquer les dérives que nous constatons sur le terrain. Trop souvent, les soignants passent un temps considérable sur des tâches administratives numériques, au détriment du lien humain avec les patients. Il y a une vraie inquiétude : au lieu de simplifier le travail, le numérique devient parfois un fardeau supplémentaire.

LA RÉDACTION **La place accordée aux professions dans la feuille de route du numérique en santé vous semble-t-elle suffisante ?**

Sandra WENDLING (S.W.) : La Feuille de route du numérique en santé 2023-2027 affiche des ambitions claires pour moderniser le système de santé. Cependant, si les professionnels y sont mentionnés, leur implica-

tion réelle reste perfectible. Les soignants, aides-soignants, personnels administratifs et médico-sociaux sont en première ligne et connaissent les réalités de terrain. Leur participation active à la conception, au déploiement et à l'évaluation des outils numériques est indispensable. Trop souvent, ces solutions sont conçues sans prendre en compte la complexité et les imprévus du quotidien. En les impliquant dès le départ, on pourrait éviter le décalage entre le travail prescrit et la réalité du terrain.

LA RÉDACTION **Comment mieux encadrer cette transition numérique ?**

A.L. : Il est essentiel d'associer les représentants du personnel dès les premières étapes de conception des outils numériques. Trop souvent, ces solutions sont pensées sans une réelle concertation avec les professionnels.

RÉSULTAT : Des outils peu ergonomiques, mal adaptés aux besoins du terrain, qui génèrent une surcharge de travail.

Nous demandons que chaque projet numérique fasse l'objet d'une évaluation d'impact sur la charge de travail et que des ajustements soient apportés si nécessaire.

Enfin, une formation continue et adaptée est indispensable. Il faut non seulement former les professionnels aux nouveaux outils, mais aussi leur garantir un temps dédié à cette montée en compétences.

“ *Le numérique ne doit jamais remplacer l’humain, mais le soutenir.* ”



LA RÉDACTION Sur quelles priorités faudrait-il mettre l’accent ?

S.W. : Pour que le numérique soit un véritable levier de progrès, il est essentiel de concentrer les efforts sur plusieurs axes :

- Une intégration fluide des outils numériques dans les pratiques professionnelles, avec une ergonomie optimisée.
- Une interopérabilité accrue des systèmes, garantissant la continuité des soins.
- Un investissement massif dans la formation, afin d’éviter une fracture numérique entre les professionnels.
- Un accompagnement des patients en difficulté avec le numérique, pour garantir un accès équitable aux soins.
- Une cybersécurité renforcée, avec des

données hébergées en France et protégées des cyberattaques.

LA RÉDACTION Finalement, quel message souhaitez-vous adresser aux décideurs politiques et aux établissements de santé ?

S.W. : Le numérique ne doit jamais remplacer l’humain, mais le soutenir. Son objectif ne doit pas être de faire des économies sur le dos des soignants, mais bien d’améliorer les conditions de travail et la qualité des soins.

A.L. : Nous demandons une concertation réelle avec les professionnels avant toute mise en place de nouveaux outils numériques. Il faut aussi garantir des finance-

ments suffisants pour que ces innovations soient véritablement bénéfiques et non un simple levier de réduction des coûts.

Enfin, la Fédération **CFTC** Santé Sociaux restera vigilante et force de proposition pour que cette transformation numérique respecte les valeurs fondamentales du soin :

humanité, éthique et qualité de service. Car, comme le rappelle la **CFTC**, un outil de travail doit s'adapter à l'homme, et non l'inverse. ■



Émilie RIVIÈRE
Rédaction VHS **CFTC**
Santé Sociaux



CE QU'EN PENSE LA **CFTC**

Frédéric FISCHBACH, Président de la Fédération **CFTC** Santé Sociaux, apporte une vision globale sur l'enjeu du numérique en santé :

« Le numérique en santé doit être un outil structurant et sécurisé au service des soignants et des patients, non une contrainte supplémentaire. Nous devons veiller à ce que ces technologies soient développées avec et pour les professionnels, afin qu'elles simplifient leur travail au lieu de l'alourdir. »

- **Numérique centré sur l'humain** : Il doit améliorer les conditions de travail et non alourdir la charge administrative.

- **Une meilleure intégration des professionnels** : Leur participation à la conception et au déploiement des outils est indispensable pour éviter un décalage entre la théorie et la réalité du terrain.

- **Interopérabilité et simplicité** : Les outils numériques doivent être compatibles entre établissements et pensés pour s'intégrer naturellement dans les pratiques professionnelles.

- **Un investissement massif dans la formation** : Garantir un apprentissage adapté et continu pour que chaque professionnel puisse maîtriser ces nouveaux outils.

“ La **CFTC** continuera à défendre un numérique éthique, sécurisé et véritablement au service des soignants et des patients. ”

- **Sécurité et souveraineté des données** : Assurer un stockage des

données en France et une protection efficace contre les cyberattaques. « Il est impératif que le numérique ne devienne pas un frein, mais une véritable aide à la décision et à l'accompagnement des soins. La **CFTC** continuera à défendre un numérique éthique, sécurisé et véritablement au service des soignants et des patients. » ■



RELATIVE AUX SALARIÉS AIDANTS

Aujourd'hui, un salarié sur 5 est aidant, c'est-à-dire aide un proche en perte d'autonomie, en situation de handicap ou atteint d'une maladie grave et/ou chronique. Comment en tant que représentant du personnel vous pouvez aider ces salariés ? Quelles mesures pouvez-vous négocier au sein de votre entreprise/association ?

Depuis quelques années, les accords collectifs d'entreprise prévoyant des mesures à destination des salariés aidants se multiplient. Ces accords définissent la notion de salarié aidant et identifient les personnes relevant du statut de personnes aidées.

Voici quelques exemples de ces mesures négociées par accord collectif d'entreprise :

- **un aménagement des horaires et du temps de travail** : flexibilité temporaire des horaires de travail, horaires individualisés, recours ponctuel au télétravail au-delà des dispositions conventionnelles, ajustement de la charge de travail de manière ponctuelle, passage temporaire ou définitif à temps partiel (possibilité de maintien des cotisations sociales sur une base temps plein pour la retraite et la prévoyance et/ou complément de rémunération) ;
- des autorisations d'absence rémunérée (nombre de jours entiers ou fractionnés en demi-journées) ;
- dons de jours au profit de salariés aidants. Un salarié peut renoncer à des jours de congés (congés payés, RTT, etc.) pour les donner à un collègue. Le don peut être anonyme. Il permet au salarié utilisant un ou plusieurs jours cédés de bénéficier d'un maintien de sa rémunération pendant cette période d'absence.

D'autres accords collectifs vont encore plus loin (il s'agit surtout de très grandes entreprises) en prévoyant :

- un accompagnement administratif pour



les aider dans toutes les démarches administratives (demandes d'aide financière ou matérielle, dossier de demande de congé indemnisé de proche aidant, etc.) ;

- la prévention de la santé des salariés aidants (cellule d'écoute et d'assistance psychologique via un organisme de prévoyance, check-up santé, etc.) ;
- un complément d'indemnisation des salariés bénéficiaires d'un congé (de proche aidant, de présence parentale ou de solidarité familiale) ;
- un référent proche aidant qui informe les salariés sur leurs droits et les dispositifs mis à leur disposition et les oriente vers les interlocuteurs adaptés. ■

Eugénie Santiago
Juriste

QUELQUES CHIFFRES

- d'ici à 2030, 1 salarié sur 4 sera proche aidant ;
- en moyenne, les salariés aidants sont âgés de 42,2 ans et consacrent 9,8 heures par semaine à s'occuper de leur(s) proche(s) ;
- seuls 29% d'entre eux révèlent leur statut d'aidant à leur employeur.

INVESTIS À VOS CÔTÉS

POUR LA DÉFENSE DE L'EMPLOI ET DES SALARIÉS



**COMPRENDRE LES ENJEUX DE DEMAIN POUR MIEUX REPRÉSENTER
LES SALARIÉS D'AUJOURD'HUI... ANTICIPONS ENSEMBLE**

*Faire appel à votre expert est un levier d'action incontournable
de votre CSE*

Votre expert vous apportera des réponses techniques, stratégiques, persuasives, sociales ou encore opérationnelles. Par cette approche, vous bénéficierez :

- 1/** de conseils toute l'année sur des sujets d'actualité qui impactent votre entreprise.
- 2/** d'analyses qui vous permettront de décrypter les enjeux sociaux et économiques.
- 3/** d'accompagnements adaptés à l'organisation de votre instance.



FORMATION TOUJOURS PLUS ACCESSIBLE

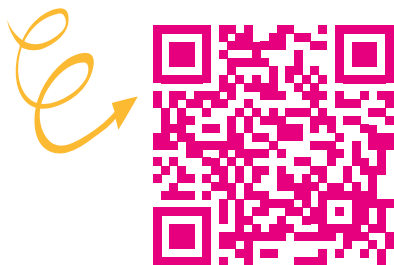


**Depuis quelques mois,
le service de formation
continue à se moderniser :**

**Vous pouvez désormais vous pré-inscrire
aux sessions de formation via le lien ou
avec le QR code, ci dessous :**

<https://forms.gle/QL6ETbTaAaQC7Waw8> :

Dans un second temps, une fois votre module
choisi, il vous suffit de confirmer votre pré-
sence grâce à un second lien.



Cette évolution s'inscrit dans le projet porté
par la Confédération avec le lancement pro-
chain de la nouvelle APP **CFTC**. Cette appli-
cation interactive vous permettra :

- D'accéder aux coordonnées de votre responsable et référent formation (Fédération et/ou Union Régionale).
- De consulter des cartes interactives pour une meilleure navigation qui vous permettra de vous inscrire en ligne. L'APP sera disponible sur mobile ou directement via votre ordinateur .

En parallèle, le service de formation s'engage
dans la transition écologique soutenue par
la Confédération et validée par notre Fédé-

ration. L'usage des outils numériques est
privilegié afin de limiter la consommation
de papier, contribuant ainsi à une démarche
responsable et durable.

**Pour une formation de
qualité et une démarche
professionnelle :**

Nous souhaitons que la formation soit un le-
vier professionnel, qui vise à vous accompa-
gner dans l'acquisition de nouvelles compé-
tences afin de progresser dans vos missions
et tout au long de votre parcours.

**Destiné exclusivement à nos adhérents, le
service de formation porte une attention
particulière à plusieurs points essentiels :**

- La participation préalable à la Formation Initiale **CFTC** avant tout autre module.
 - La mise à jour de votre cotisation.
- Grâce à l'engagement et au professionna-
lisme de toute l'équipe des formateurs,
nous sommes en mesure de vous accueil-
lir au sein de notre Fédération dans les
meilleures conditions et de vous offrir des
formations de grande qualité. ■

**Au plaisir de vous
recevoir bientôt !**

Dominique VISTICOT &
Jean-Jacques LEFEVRE
Responsables du Service
de Formation

JOURNÉE NATIONALE DES AIDES À DOMICILE

UNE RECONNAISSANCE ENFIN MÉRITÉE ?

Depuis sa création en 2023 par Jean-Christophe COMBE, alors ministre des Solidarités, cette journée met en lumière un métier aussi essentiel qu'invisible : celui des aides à domicile. Ces héros du quotidien permettent à nos aînés et aux personnes en situation de handicap de rester chez eux, entourés et accompagnés. Pourtant, malgré leur rôle incontournable, leur reconnaissance tarde encore... **et les besoins explosent** : d'ici 2030, pas moins de **305 000 recrutements** seront nécessaires pour faire face au vieillissement de la population.

► Un métier clé, une reconnaissance en retard

Que ce soit en ville ou à la campagne, avec ou sans diplôme, les aides à domicile assurent bien plus qu'un simple ménage : elles permettent à des milliers de personnes de conserver leur autonomie et de ne pas être arrachées à leur foyer. Elles offrent aussi une oreille attentive, un sourire, une présence qui fait du bien. **Et pourtant, elles restent dans l'ombre.**

Le problème ? Une image réductrice.

Trop souvent, on les assimile à de simples agents d'entretien, oubliant au passage tout le travail relationnel, psychologique et physique qu'elles réalisent chaque jour. **Être aide à domicile, c'est bien plus qu'un chiffon et une serpillière !**

► Des conditions de travail qui coïncent

Malgré leur statut de "profession essentielle", les aides à domicile continuent d'affronter des conditions de travail compliquées. Temps partiels subis, salaires au ras des pâquerettes, trajets longs et mal indemnisés... Sans compter les amplitudes horaires infernales et l'utilisation de leur véhicule

personnel, souvent à leur charge.

Pendant la crise sanitaire du COVID-19, elles étaient là, sur le front, sans arrêt. Pourtant, le Ségur de la Santé les a (presque) oubliées. **Les primes ? Très peu pour elles.** Et en 2025, malgré les belles annonces sur l'attractivité des métiers du grand âge, elles attendent toujours des avancées concrètes.

► La vision de la Fédération CFTC Santé Sociaux : défendre et valoriser les aides à domicile

”
D'ICI 2030 :
305 000
RECRUTEMENTS
NÉCESSAIRES
“

À la Fédération CFTC Santé Sociaux, nous portons une revendication claire : les aides à domicile méritent une reconnaissance à la hauteur de leur engagement. Cela passe par des mesures concrètes :

- **Une rémunération digne** : le salaire ne doit plus être un frein à l'attractivité du métier.
- **Une prise en charge réelle des frais professionnels** : trajets, entretien des véhicules, temps de déplacement... tout doit être justement compensé.
- **Une meilleure protection sociale** : accès renforcé à la médecine du travail, prévention des risques professionnels, prise en compte de la pénibilité.

• **Un accès facilité aux formations et évolutions de carrière** : permettre aux aides à domicile de se former et d'évoluer tout au long de leur parcours professionnel.

• **Un encadrement respectueux des droits des salariés** : lutter contre les abus et garantir des conditions de travail humaines et équilibrées. Nous demandons aussi que **la voix des aides à domicile soit entendue** dans toutes les réformes qui les concernent. Trop souvent, elles sont les grandes oubliées des négociations alors qu'elles sont un maillon indispensable de la prise en charge des personnes fragiles.

► Pourquoi elles restent malgré tout ?

Parce que ce métier a du **sens**. Parce que, malgré les galères, elles savent qu'elles changent des vies. Parce qu'au-delà des contraintes, ce qui les anime, c'est **le lien humain**.

Certaines sont entrées dans la profession "sur le tas", il y a des années, et ont vu ce métier évoluer, se structurer, devenir une vraie filière. D'autres arrivent aujourd'hui par vocation, attirées par les valeurs d'entraide et d'accompagnement. Et même si les hommes sont encore minoritaires, ils commencent à rejoindre le mouvement, apportant leur propre sensibilité.

► Un quotidien digne d'un épisode de Koh-Lanta

Une journée type ? Un mélange entre **marathon**, **puzzle géant** et **gestion de crise**. Chaque jour, elles doivent jongler entre plusieurs domiciles, s'adapter aux imprévus, répondre aux besoins spécifiques de chaque personne. Courses, repas, aide aux soins d'hygiène, organisation des rendez-vous médicaux, soutien moral... **Tout ça en un temps record**.

Il est donc **urgent** de valoriser ces métiers. La Journée nationale des aides à domicile doit être bien plus qu'un simple coup de projecteur annuel : c'est l'occasion d'exiger des avancées concrètes, de repenser leurs conditions de travail et de reconnaître, enfin, leur rôle essentiel dans notre société.

Parce que **le maintien à domicile**, c'est l'avenir. Et sans elles, rien de tout cela ne serait possible.

Le 17 mars, on les applaudit, mais surtout, on les soutient ! La Fédération **CFTC Santé Sociaux** reste mobilisée pour elles, aujourd'hui et tous les jours. ■

Frédéric FISCHBACH

Président



MAYOTTE

À L'ÉPREUVE

Au nom des organisations **CFTC** de Mayotte, je présente nos vives condoléances aux nombreuses familles endeuillées.

Nous exprimons aussi notre profonde tristesse et notre soutien à toute la population durement touchée.

Nous saluons le dévouement des agents hospitaliers qui, contre vents et marées, et avec beaucoup d'abnégation, se sont mobilisés afin de prendre en charge les plus nécessiteux, oubliant leurs propres malheurs.

Leur négation n'a d'égale que leur résilience.

Mayotte à l'épreuve imposée par deux cyclones, Chido et Dikeledi, en l'espace d'un mois seulement, qui ont semé le chaos dans le territoire.

La population, très reconnaissante pour ce geste sans précédent, demeure néanmoins très critique envers l'attitude des autorités politiques nationales condescendantes et déconnectées de la réalité. Les aides alimentaires récoltées représentaient l'équivalent de :

- 60 g de denrées par habitant (300 tonnes)
- 20 cl, soit 1 verre d'eau par jour et par personne.

Après 3 mois, la situation n'est guère meilleure. La levée de rideau de la très importante couverture médiatique a laissé place à l'insou-

ciance. Dans le territoire, l'anarchie s'enracine dans l'indifférence totale de l'État et des autorités locales. Les prix qui, jadis, étaient incomparables sont aujourd'hui surdimensionnés. **Les pommes de terre sont vendues à 7€ le kilo sur les étals, une barquette de 30 œufs s'élève à 18€, 1 kilo de bananes s'achète de 5 à 7€, 1 pack d'eau est à plus de 10€, avec une quantité limitée par foyer.**

Par ailleurs, l'eau du robinet est souvent impropre à la consommation. Des coupures d'eau ont lieu plusieurs fois par semaine, le

Deux mois après, dans les décombres, la vie tente de reprendre son cours dans le désordre et la désolation. La très importante mobilisation nationale, voire internationale, en faveur de ce territoire si dévasté ne semble pourtant n'être qu'une goutte d'eau tant les besoins sont énormes.





réseau téléphonique et la connexion internet dysfonctionnent encore depuis le cyclone, notamment dans l'extrême nord.

SOUS LE GRAVAS, LE TRÉPAS

Au lendemain du cyclone, le préfet de Mayotte préparait les esprits à accepter un bilan humain extrêmement lourd, dépassant le millier de morts. Finalement, on ne reconnaît que moins de 40 morts imputés à Chido. Ce bilan choque par sa légèreté et ne convainc personne, car le millier est davantage crédible que 40 décès. Des questions se posent sans réponse. **Pourquoi minimiser le nombre de victimes ? Pourquoi n'a-t-on pas procédé à des fouilles pour déterrer les corps et leur offrir de vraies funérailles ? Pourquoi n'a-t-on jamais cherché à identifier les victimes ?**

SOUTENIR LES TRAVAILLEURS

La **CFTC** s'est honorée en soutenant les travailleurs partout où ils sont en difficultés. De nombreux salariés ont perdu leur emploi et notre rôle est de les accompagner, notamment dans les démarches administratives. Au centre hospitalier de Mayotte (CHM), la **CFTC** était le fer de lance d'un combat demandant l'octroi d'une aide exceptionnelle pour les agents, ce qui a permis aux autres fonctions publiques de nous emboîter le pas.

“
Grâce à vos messages
et encouragements
nous continuons à voir
grand. Merci la famille
CFTC, grâce à vous nous
ne sommes pas seuls.
”

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

Les établissements publics et privés ont été complètement détruits et/ou trop endommagés pour garantir la sécurité et la santé des travailleurs. Notre combat au quotidien consiste à minimiser les risques, à défaut de les éradiquer au regard des circonstances actuelles.

SOLIDARITÉ SYNDICALE

Dans notre détresse, nous avons compris plus que jamais que la **CFTC** n'est pas seulement qu'une organisation des travailleurs qui sait exprimer sa solidarité et sa fraternité lorsque l'un des siens est dans la tourmente ; c'est une famille solidaire et compatissante. ■

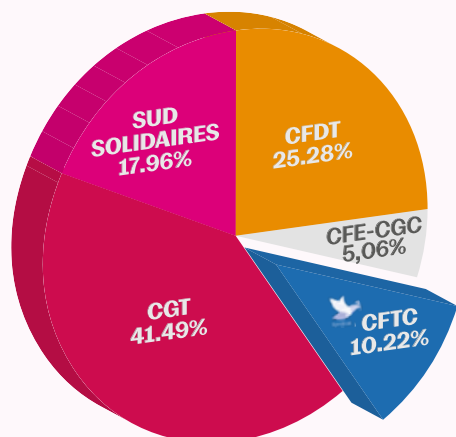
Zakouoini HADAMA
CFTC Mayotte



NOS DERNIERS RÉSULTATS

AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

FONDATION LÉOPOLD BELLAN



ABC SERVICES À LA PERSONNE

*Convention des entreprises de services
à la personne*



FÉLICITATIONS À NOS ÉQUIPES !

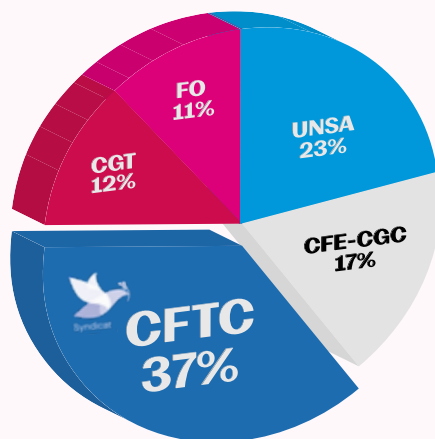
FAMILY + SERVICES

*Convention des entreprises de services
à la personne*



ASSOCIATION SAINTE MARIE

Nice CCN51



SYNDICAT DORDOGNE GIRONDE LANDES

Le 31 janvier dernier a eu lieu, à PINEUILH (33), l'Assemblée Générale du syndicat Santé Sociaux 24-33-40, aussi connu sous le nom barbare de SSSM314, après un report de la date prévue pour cause d'élections professionnelles sur un secteur prioritaire.

Comme à l'accoutumée, un nombre de participants restreint mais non négligeable, et beaucoup de qualité ! Il faut dire qu'en plus la grippe ne nous a pas aidés... Cependant, nos structures dirigeantes étaient bien représentées, puisque les UD, l'UR Nouvelle Aquitaine, la Fédération Santé Sociaux et la Confédération, avaient eu l'obligeance de nous envoyer un représentant pour la circonstance.

Il faut dire que c'était un moment important dans la vie du syndicat, car le Président sortant, Christian PELOUX, en poste depuis 2010, « vieillissant », souhaitait passer la main, ce que l'on peut comprendre compte tenu de son âge canonique.

L'affaire s'annonçait difficile car les candidatures au poste de la Présidence se comptaient sur les doigts de la main d'un manchot.

Finalement, après d'âpres discussions, et quelques séances de « tortures », nous avons eu le plaisir et la joie d'accueillir la candidature de

Lisette HADJAB, déjà Conseillère Fédérale, puis celle de Laetitia DUPUY en tant que Vice-Présidente.

Même s'il a fallu en passer par quelques phrases diplomatiques, un bureau de qualité exceptionnelle a été constitué, l'ex-Président y allant de son grain de sel en déclarant que les bonnes

personnes étaient à la bonne place.

Bienvenue donc au niveau trio : Lisette HADJAB (Présidente), Aurore BARCELO (Secrétaire Générale) et à Marion SARCOU (Trésorière), qui sera épaulé par leurs adjoints et par... L'ex-Président Christian PELOUX qui a largement contribué au renouvellement de ce syndicat.

Beaucoup d'émotions donc, car une longue page se tourne dans la vie de ce syndicat, et il appartiendra à la nouvelle équipe d'en écrire de nouvelles, toutes plus belles les unes que les autres ! Mais les discours ... à un moment ça suffit ! Place au repas qui a clôturé cette belle soirée, l'excellence du menu ravissant les papilles les plus délicates de l'assemblée. Merci à tous de votre présence, de votre participation et de votre engagement. ■

Christian PELOUX
Ex-Président du
syndicat





Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLÉSIA
Assureur d'intérêt général